



Qualification des pulvérisateurs viticoles selon leur performance en termes de qualité de pulvérisation



www.performancepulve.fr

PERFORMANCE PULVÉ® est une nouvelle marque déposée par l'IFV qui garantit de manière indépendante les performances des pulvérisateurs par des notations sur leur qualité d'application et leur potentiel en termes de réduction des intrants phytosanitaires.

PERFORMANCE PULVÉ® est un service à destination des viticulteurs et de leurs conseillers afin de les aider dans le choix du renouvellement des appareils de traitement. Le dispositif fournit également des conseils détaillés de réglages des machines pour optimiser leur performance en termes de protection phytosanitaire.

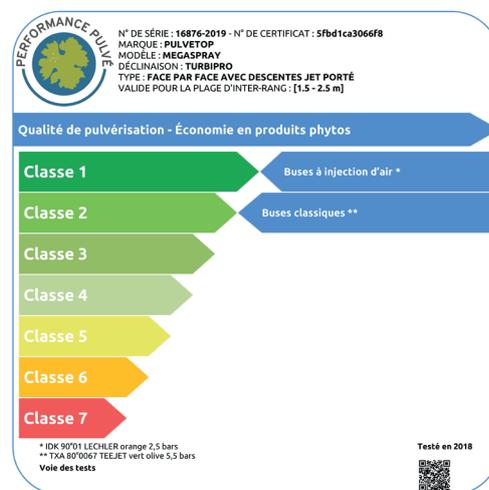
Les notations attribuées aux pulvérisateurs par le dispositif **PERFORMANCE PULVÉ®** reposent sur les résultats d'essais des pulvérisateurs sur le banc d'essais EvaSprayViti, une vigne artificielle assurant la standardisation des tests de pulvérisation.

La qualité de la pulvérisation est évaluée via la mesure de la quantité de dépôts de produits sur la vigne et de leur répartition au sein de la végétation. A l'issue des essais, des notations détaillées (A+, A, B, et C) et des notes synthétiques (Classe 1 à 7) sont attribuées pour qualifier les pulvérisateurs et leurs réglages.

Les **notations détaillées** (A+, A, B ou C) se rapportent à un stade végétatif donné (début de végétation, milieu de végétation et pleine végétation) et à un réglage associé (type de buse, vitesse d'avancement, technologie utilisée) et expriment un potentiel de réduction d'intrants par rapport au matériel de référence majoritairement utilisé en France (voûte pneumatique 4 mains 4 canons utilisée tous les 2 rangs et à la pleine dose/ha, pour les vignes larges).

- La **notation A+** signifie que le pulvérisateur permet d'apporter le même niveau de dépôt de produit sur la plante que l'appareil de référence en utilisant une dose de produit à l'hectare réduite de 50% ;
- La **notation A** signifie que le pulvérisateur permet d'apporter le même niveau de dépôt de produit sur la plante que l'appareil de référence en utilisant une dose de produit à l'hectare réduite de 30% ;
- La **notation B** signifie que le pulvérisateur permet d'apporter le même niveau de dépôt de produit sur la plante que l'appareil de référence ;
- La **notation C** signifie que le pulvérisateur ne permet pas d'apporter le même niveau de dépôt de produit sur la plante que l'appareil de référence.

Notation détaillée	Signification de la notation
A+	Maintien du niveau de dépôt de référence avec une réduction de dose de 50%
A	Maintien du niveau de dépôt de référence avec une réduction de dose de 30%
B	Maintien du niveau de dépôt de référence à pleine dose
C	Niveau de dépôt de référence non atteint



En complément, la **note synthétique** donne une vision globale en termes de qualité de pulvérisation et de potentiel d'économie en produits phytosanitaires sur toute la campagne. On distingue 7 classes de performance pour la note synthétique, la classe 1 étant la plus performante.

En 2018, un Comité de Pilotage constitué de représentants du Ministère de l'Agriculture, des Chambres d'Agriculture, du Comité Champagne, d'AXEMA (le syndicat des constructeurs de pulvérisateurs), de l'UIPP (Union de l'Industrie de la Protection des Plantes), de l'INAO, des Conseils Régionaux, de l'OFB et de FranceAgriMer a été mis en place. Ce Comité a permis de structurer **PERFORMANCE PULVE®** et de rédiger la charte qui définit les règles de classement des pulvérisateurs. Cette charte explique aux constructeurs comment leur appareil peut adhérer au système de qualification **PERFORMANCE PULVE®** et comment il peut être classé.

Une Commission Technique, composée d'experts indépendants spécialistes de la pulvérisation et issus des différents bassins viticoles, a également été mise en place. Sa mission : analyser les dossiers de demande de classification des pulvérisateurs, et rendre un avis. La Commission Technique, constituée des conseillers en agro-équipements, de diverses Chambres d'Agriculture et du CIVC, a débuté l'évaluation des premiers dossiers de demande de labellisation en janvier 2020.

Avec le dispositif PERFORMANCE PULVE®, la qualification est attribuée à l'échelle de l'exemplaire de pulvérisateur via l'édition d'un certificat PERFORMANCE PULVE® qui lui est propre. Ce certificat contient le numéro de série de la machine. Il comprend également au travers de la fiche détaillée¹ qui l'accompagne les notations détaillées et les notes synthétiques obtenues ainsi que les conditions dans lesquelles les notes sont attribuées. Le certificat précise notamment les réglages et **la plage d'inter-rang pour lesquels la qualification est délivrée.** Pour qu'un exemplaire de pulvérisateurs obtienne son certificat PERFORMANCE PULVE®, le constructeur en fait la demande en inscrivant le numéro de série de l'exemplaire sur la plateforme web : <http://www.performancepulve.fr/>.



Visuel de la plateforme : <http://www.performancepulve.fr/>



Visuel du certificat PERFORMANCE PULVE® délivré pour chaque exemplaire de pulvérisateur qualifié.

La plateforme internet PERFORMANCE PULVE® <http://www.performancepulve.fr/> permet :

- aux viticulteurs et leurs conseillers, de consulter la liste des modèles et déclinaisons qualifiés ainsi que leurs fiches détaillées,
- aux constructeurs, d'éditionner les certificats pour chaque exemplaire de machine qualifiée,
- aux utilisateurs du label (services instructeurs des aides aux investissements : exemple PCAE, aides FAM), de consulter la liste des exemplaires labellisées.

¹ La fiche détaillée décrit tous les éléments techniques permettant d'interpréter les notations obtenues par l'appareil. Elle contient le descriptif complet de l'appareil, la plage d'inter-rang pour laquelle le matériel est qualifié, les conditions d'utilisation, la note synthétique (classe de 1 à 7) ainsi que les notations détaillées (A+, A, B ou C) obtenues à chaque stade végétatif pour les différentes modalités d'utilisation (ou réglages) de référence. La fiche détaillée comprend également des éventuelles recommandations du constructeur et des conseillers en agro-équipements pour la bonne utilisation du matériel.



Informations pratiques / En savoir plus :

Sébastien Codis

UMT ECOTECH (INRAE- IFV-CTIFL-Institut Agro)

361, rue JF Breton 34196 Montpellier

contact : performance.pulve@vignevin.com

www.vignevin.com

*Le développement du dispositif **PERFORMANCE PULVÉ®** a été soutenu dans le cadre du plan ECOPHYTO 2. Ce plan est piloté par le ministère en charge de l'agriculture et le ministère en charge de l'écologie, avec l'appui de l'Office Français de la Biodiversité, et bénéficie de crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses. L'impression de cette plaquette a bénéficié d'un soutien financier dans le cadre du plan ECOPHYTO 2 en Occitanie.*

